

Règlement intérieur

1 - Modalités d'inscription au club

1-1 Licence = assurance

Le nageur doit OBLIGATOIREMENT prendre la licence FFN et par mesure de sécurité, le club refusera tout nageur non licencié.

1-2 Cotisation

Chaque adhérent doit s'acquitter de sa cotisation annuelle, elle est versée pour la saison en cours et aucun remboursement ne sera effectué.

Un bonnet sera attribué pour chaque nouvelle licence natation en compétition et ENF.

1-3 Dossier d'adhésion

Le nageur doit fournir un dossier médical complet avant le 30 septembre, si le dossier est incomplet l'accès à la piscine lui sera refusé.

- Dossier d'inscription club + formulaire FFN
- Certificat Médical avec mention « natation en compétition » valable 3 ans
- Questionnaire de santé, si une seule réponse positive, obligation de fournir un nouveau certificat médical.
- Cotisation soit par chèque (possibilité de faire 3 chèques), espèces chèques vacances (ANCV) ou Pass'sport.
- Règlement intérieur signé (rendre la dernière page seulement).

2 - Entraînement

Les différents groupes et horaires seront établis pour les nageurs à compter des premiers entraînements. Il y a possibilité d'évoluer au cours de l'année et de changer d'heure entraînement et jour. Tous les nageurs ont accès au bassin UNIQUEMENT en présence de leur entraîneur.

2-1 Respect des horaires

Les parents s'assurent systématiquement que l'entraînement a bien lieu, avant de déposer leur enfant à la piscine. Le parent récupère son enfant à l'heure de fin de l'entraînement ainsi qu'au retour d'une compétition.

Vous devez envoyer un sms ou un mail à l'entraîneur en cas de retard ou non-participation à l'entraînement ou une compétition.

En cas d'annulation de l'entraînement vous recevrez un message de l'entraîneur (intempérie, problèmes techniques, vidange, compétitions, vacances, absence d'entraîneur).

2-2 Le respect d'autrui

Chaque nageur a le droit au respect et il se doit de respecter les autres. Nous n'accepterons aucunes moqueries ou gestes déplacés.

L'entraîneur peut exclure un nageur si cela s'avère nécessaire.

2-3 Le respect du matériel et des locaux

Tout matériel emprunté dans les piscines ou au club doit être respecté et rangé après son utilisation dans les caisses prévues à cet effet.

Toutes dégradations du matériel seront à la charge du nageur.

Les vestiaires doivent être laissés propres.

Le goûter est pris à l'extérieur de la piscine.

2-4 Le matériel personnel

Chaque nageur doit OBLIGATOIREMENT avoir à chaque entraînement

- Un maillot de bain
- Un bonnet de bain
- Une bouteille d'eau OBLIGATOIRE été comme hiver

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol commis dans les vestiaires ou autour du bassin.

2-5 Horaires et lieux entraînements

Les nageurs doivent arrivés 5 minutes avant l'entraînement et les parents repartent une fois qu'ils se sont assurés de la présence de l'entraîneur. A partir de l'heure de fin de l'entraînement, l'éducateur n'a plus la charge de votre enfant.

Nozay

- lundi 18h-20h
- mercredi 12h30-13h30/14h30-16h / 16h-18h
- jeudi 18h-19h/18h-20h
- samedi 10h-11h/11h-12h/10h-12h

3 - Le covoiturage

Du covoiturage est possible entre vous, il sera à organiser entre vous pour les entraînements. L'entraîneur vous remettra en début d'année lors de la réunion information un tableau avec les adresses mails, adresse postale et numéro de téléphone avec un accord demandé aux familles avant de divulguer ses informations.

4 - Les compétitions

Les parents auront une réunion d'information au début de saison où il lui sera remis par l'entraîneur un tableau avec toutes les compétitions sur l'année par catégories et les lieux. Une convocation sera envoyée 3 semaines avant chaque compétition.

C'est l'entraîneur qui convoque les nageurs par le mail entraîneur.nozaynatation@gmail.com. Vous devez confirmer votre participation par mail. Si pas de réponse de votre part, le nageur est considéré comme absent.

Il est fortement conseillé de participer aux compétitions amicales départementales, régionales.

Les grilles des temps sont consultables sur le site internet du club.

En cas d'absence sur une compétition officielle, un certificat médical est exigé par le département ou la région, si celui-ci n'est pas fourni **dans les 48h**, la famille aura à sa charge les frais d'engagement et l'amende imposés par la FFN.

Le nageur aura gratuitement dès qu'il accède à la compétition un bonnet au nom du club qu'il devra mettre OBLIGATOIREMENT sur chaque compétition. En cas de perte ou casse il se doit d'en racheter un au club.

5 - Les stages

Une participation sera demandée aux familles.

6 - La sécurité

Les nageurs sont tenus de respecter les consignes de sécurité des piscines :

- ne pas entrer et sortir sans autorisation dans le bassin
- ne pas courir autour du bassin
- ne pas chahuter dans les vestiaires ou les douches
- les parents n'ont pas accès au bassin lors des entraînements

Tout incident, même mineur devra être signalé à l'entraîneur présent sur place ou au président.

En cas d'accident, l'entraîneur ou un membre du bureau du club se réserve le droit de faire appel à un service de secours si la santé du nageur le nécessite.

Si la blessure ne nécessite pas de transfert vers un hôpital ou un cabinet médical, celui-ci repartira obligatoirement avec un membre de sa famille.

Le parent sera toujours prévenu par téléphone.

7 - Le bénévolat

Le bureau du club est constitué de parents bénévoles. Afin de garantir une meilleure vie au club et en confiant votre enfant à celui-ci en tant que parent, vous vous engagez à donner du temps sur les compétitions qui ont lieu dans notre piscine et à participer au covoiturage des enfants lors des compétitions ayant lieu sur d'autres piscines.

Pour que votre enfant puisse faire des compétitions nous avons besoin OBLIGATOIREMENT d'officiels sinon nous avons une amende fixé par la FFN

- 1 officiel pour 3 à 5 nageurs
- 2 officiels pour 6 à 10 nageurs
- 3 officiels au-dessus de 10 nageurs
- 4 au-dessus de 20 nageurs

8 - Le droit à l'image

Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'être prise en photo et publiée sur le site ou les réseaux sociaux instagram (natation_nozay.omnisports) et facebook (club natation nozay) ou bien dans les journaux. S'il ne le souhaite pas, il devra en faire préalablement le refus par écrit au club.

9 - Non-respect des consignes et du règlement

En cas de non-respect du règlement, le club décline toute responsabilité.

Le président et les membres du bureau se réservent le droit après négociations verbales, d'appliquer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du nageur et ce sans remboursement de sa cotisation.

Nom : _____

Prénom : _____

Atteste avoir lu le règlement intérieur.

Date :

lieu :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».